



TIR CONCORDATAIRE

Le concordat suisse des entreprises de sécurité oblige les agents détenteur d'un PPA de faire au minimum 3 tirs obligatoires par an avec au minimum 50 cartouches tirées par session sur cible fédérale (officielle).

Il s'agit d'une instruction de 1h30 en salle de combat à Dynamik Arms.

Ce cours inclut des exercices de tir, des corrections pour celles et ceux qui ont des problèmes de visée, un rappel à la loi, un test de tir, un carnet de tir prouvant le résultat (signé par l'officier sécurité) ainsi que la photo du résultat du test de tir.

Apprendre dans un cadre sécurisé, encadré par un moniteur de tir diplômé et Expert Security Officer.

Reconnu par la police.

Horaires : 1130 à 1300 ou 1300 à 1430

Inscriptions à info@acasuisse.ch

**AGENT-E DE
SECURITE ARME-E**

CADRE SECURISE

CHF.100.- (PP)

**LE PRIX INDIQUE
COMPREND
L'INSTRUCTION, LA
SALLE, LE
MONITEUR**

(HORMIS LA MUNITION ET L'ARME)



**ASS ACADEMIE DE
SECURITE SARL**

16 Faubourg de Cruseilles
1227 Carouge
tél. 022 301 56 25

www.acasuisse.ch

